

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** : SG250
- **Autres moyens d'identification**
- **Emploi de la substance / de la préparation** : Agent de revêtement
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur** :
Hottinger Brüel & Kjaer GmbH
Im Tiefen See 45
D-64293 Darmstadt
Allemagne
Tel: +49 6151 803 0
E-Mail: info@hbkworl.com
https://www.hbkworl.com
- **Service chargé des renseignements** :
Tél. : +49(0)6131 19240
EMail : support-esa@hbkworl.com
- **Numéro d'appel d'urgence**:
Pour le Canada:
Centre Antipoison du Québec
+1 800 463 5060 (province de Québec)
CHEMTREC : +1 703-741-5970 (appel d'urgence 24h/24).
Si vous êtes en dehors des États-Unis continentaux, appelez CHEMTREC au +1-703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés).

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) – catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane
- **Mentions de danger**
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires :**
Veuillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Mélange des substances mentionnées ci-dessous, éventuellement avec des additifs non soumis à déclaration.

- **Composants contribuant aux dangers :**

68909-20-6	silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	10 - 30%p/p *
1185-55-3	triméthoxy(méthyl)silane	1 - 5%p/p *
67-56-1	méthanol	≥ 1 - < 3%p/p *
540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane	0 - 1%p/p *
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	≥ 0.1 - ≤ 1%p/p *
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane	0 - 1%p/p *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
Autoprotection du secouriste d'urgence
En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Ne pas provoquer le vomissement.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
Mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction ou dioxyde de carbone. Combattre les foyers importants au jet d'eau pulvérisée.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement personnel de protection
- **Autres indications** Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Veiller à une aération suffisante
- **Pour les non-secouristes** Éviter le contact avec le produit.
- **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 3)

7 Manutention et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Eviter tout contact avec les yeux, la peau et le vêtement.
Assurer une aération suffisante.
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Manipulation :**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** *Non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *néant*
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** *Non disponibles.*

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle

67-56-1 méthanol

EL	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm Skin
EV	STEL: 325 mg/m ³ , 250 ppm TWA: 260 mg/m ³ , 200 ppm peau

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- **Protection respiratoire :**
Un équipement de protection respiratoire n'est généralement pas indispensable en présence d'une ventilation aspirante naturelle ou locale adaptée qui contrôle l'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 4)

par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

- **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée : 0.3 mm, temps de percée : 480 min.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée : 0.4 mm, temps de percée : 30 min.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées en cas de formation d'éclaboussures.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

Liquide

- **Couleur :**

blanchâtre

- **Odeur :**

non perceptible

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion :**

non déterminé

- **Point d'ébullition :**

> 65 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux) :**

Non applicable.

- **Limites d'explosion :**

- **inférieure :**

Non déterminé.

- **supérieure :**

Non déterminé.

- **Point d'éclair :**

> 101 °C

- **Température d'inflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Température de décomposition :**

Non déterminé.

- **SADT**

- **valeur du pH:**

Non déterminé.

- **Viscosité :**

- **cinématique :**

Non déterminé.

- **dynamique :**

Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

- **l'eau :**

non ou peu miscible

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :**

Non déterminé.

- **Pression de vapeur :**

Non déterminé.

- **Densité :**

non déterminée

- **Densité relative.**

Non déterminé.

- **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

- **Caractéristiques des particules**

Pas d'autres informations.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 5)

- **Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **VOC Suisse** 0.00 %
- **Modification d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Non disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter :** Non disponibles.
- **Matières incompatibles :** Non disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	> 3,333 mg/kg
Dermique	LD50	> 10,000 mg/kg
Inhalatoire	LC50	> 100 mg/l/4h

1185-55-3 triméthoxy(méthyl)silane

Oral	LD50	12,500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10,000 mg/kg (rat)

67-56-1 méthanol

Oral	LD50	7,000 - 9,000 mg/kg (af1)
		> 5,000 mg/kg (cochon)
Dermique	LDL0	> 2,528 mg/kg (rat)
	LD50	17,100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	128.2 mg/l/4h (rat)
	LC50	43.7 mg/l/6h (chat)

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 6)

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Oral	LD50	> 4,800 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	--------------------------------

Dermique	LD50	> 2,400 mg/kg (rat) (OECD 402)
----------	------	--------------------------------

541-02-6 Décaméthylcyclopentasiloxane

Oral	LDL0	> 5,000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	--------------------------------

Dermique	LD0	> 2,000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
----------	-----	----------------------------------

Inhalatoire	LC50	8.67 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
-------------	------	-------------------------------

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

· Catégories cancérogènes
· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

12 Données écologiques

· Toxicité
· Toxicité aquatique :
1185-55-3 triméthoxy(méthyl)silane

EC50 (dynamique)	> 122 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
------------------	---

IC50	> 3.6 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)
------	--

LC50 (dynamique)	> 110 mg/l/96h (poisson) (OECD 203)
------------------	-------------------------------------

67-56-1 méthanol

LC50	15,400 mg/l (poisson)
------	-----------------------

EC50 (statique)	22,000 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)
-----------------	---

	18,260 mg/l/96h (Daphnia magna)
--	---------------------------------

	15,400 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)
--	---------------------------------------

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

EC50	> 0.022 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OTS 797.1400)
------	---

LC50 (dynamique)	> 0.022 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (EPA OTS 797.1400)
------------------	---

· Persistance et dégradabilité : Difficilement biodégradable.
· Autres indications : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
· Potentiel de bioaccumulation : Non disponibles.
· Mobilité dans le sol Non disponibles.
· Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT :

540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane
----------	-------------------------------

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
----------	------------------------------

541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane
----------	------------------------------

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 7)

· vPvB :

540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane

· Autres effets néfastes Non disponibles.

· Autres indications écologiques :
· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Données sur l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés :
· Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU
· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

· Désignation officielle de transport de l'ONU
· DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· Classe(s) de danger pour le transport
· DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):
· Classe néant

Pas de produit dangereux

· ADR, ADN, IMDG
· Classe néant

· IATA
· Class néant

Pas de produit dangereux.

· Groupe d'emballage
· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

· Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 8)

- | | |
|--|--|
| · Indications complémentaires de transport : | <i>Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus</i> |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | <i>Non applicable.</i> |
| · "Règlement type" de l'ONU: | <i>néant</i> |

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Sara**

- **Section 355 (substances extrêmement dangereuses)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Section 313 (listage des produits chimiques spécifique toxique)**

67-56-1 | méthanol

- **TSCA (Toxic Substances Control Act)**

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

- **Canadienne listage des substances:**

- **Canadienne listage des substances domestique (DSL)**

Tous les composants sont compris.

- **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 1%)**

1185-55-3 | triméthoxy(méthyl)silane

67-56-1 | méthanol

- **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

- **Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : SG250

(suite de la page 9)

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 08/31/2025**

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR